

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 933

7 mai 2011

### SOMMAIRE

<b>DLJ Mojito Luxco 1</b> .....	<b>44784</b>	<b>Picarus N.V. S.A.</b> .....	<b>44748</b>
<b>Ecolab Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>44775</b>	<b>Picarus N.V. S.A.</b> .....	<b>44749</b>
<b>Element Power Cattiva Holdings S. à r. l.</b> .....	<b>44775</b>	<b>Principal Residential Investment Mortga- ges 1 S.A.</b> .....	<b>44752</b>
<b>Element Six Abrasives S.A.</b> .....	<b>44775</b>	<b>Pro Clean S.à r.l.</b> .....	<b>44749</b>
<b>Element Six S.A.</b> .....	<b>44775</b>	<b>Proxima Investments SICAV</b> .....	<b>44749</b>
<b>Eliot Invest S.A.</b> .....	<b>44776</b>	<b>QLogic Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>44749</b>
<b>Elisana S.à r.l.</b> .....	<b>44776</b>	<b>Redmell S.A.</b> .....	<b>44750</b>
<b>Entracte S.A.</b> .....	<b>44776</b>	<b>REF IV Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>44750</b>
<b>Entracte S.A.</b> .....	<b>44777</b>	<b>Relative European Value S.A.</b> .....	<b>44750</b>
<b>Envilux S.à r.l.</b> .....	<b>44777</b>	<b>Relative European Value S.A.</b> .....	<b>44750</b>
<b>Europelite B.V.</b> .....	<b>44776</b>	<b>Scand Doctor S.à r.l.</b> .....	<b>44751</b>
<b>Europelite B.V.</b> .....	<b>44776</b>	<b>Scand Doctor S.à r.l.</b> .....	<b>44751</b>
<b>Interplan Investments S.à r.l.</b> .....	<b>44784</b>	<b>Senior Assured Investment S.A.</b> .....	<b>44751</b>
<b>LuxCapital V S.à r.l.</b> .....	<b>44784</b>	<b>Senior Assured Investment S.A.</b> .....	<b>44751</b>
<b>MBS Finanz S.A.</b> .....	<b>44783</b>	<b>Shield Topco S.à r.l.</b> .....	<b>44777</b>
<b>Nummus Aureus S.A.</b> .....	<b>44765</b>	<b>Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ....	<b>44752</b>
<b>Orient International 1 S.à r.l.</b> .....	<b>44764</b>	<b>Trigrance Investments</b> .....	<b>44764</b>
<b>Oxo International S.A.</b> .....	<b>44738</b>	<b>TST George V Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>44765</b>
<b>Oxo International S.A.</b> .....	<b>44738</b>	<b>TST George V Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>44764</b>
<b>Pali-Shop S.à r.l.</b> .....	<b>44748</b>	<b>Universal Technics S.A.</b> .....	<b>44765</b>
<b>Park Place S.à r.l.</b> .....	<b>44748</b>	<b>Universal Technics S.A.</b> .....	<b>44765</b>
<b>Pentagon Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>44777</b>	<b>White Mulberry S.à r.l.</b> .....	<b>44738</b>

**Oxo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042065/10.

(110047617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Oxo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 23 décembre 2010.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011042066/16.

(110047618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**White Mulberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.618.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Flash Property Holding LLC, a limited liability company legally existing under the laws of Island of Nevis, with registered address at Main Street, P.O. Box 556, Charlestown, Island of Nevis, registered at the Island of Nevis Companies Office under number L-12506, here duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "White Mulberry S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 18.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31<sup>st</sup> December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Flash Property Holding LLC, prenamed, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Neuchatel Fishing Services S.A., a Swiss company having its registered office at 5, rue de l'Evole, 2000 - Neuchâtel, Switzerland, category A manager; and

- Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Flash Property Holding LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Iles de Nevis, ayant son siège social à Main Street, P.O Box 556, Charlestown, Iles de Nevis, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés des Iles de Nevis sous le numéro L-12506, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «White Mulberry S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

#### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.



Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Libérations - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:

- Flash Property Holding LLC, prénommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Neuchatel Fishing Services S.A., une société suisse ayant son siège social au 5, rue de l'Evole, 2000-Neuchâtel, Suisse, gérant de catégorie A; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 février 2011. Relation: EAC/2011/1633. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011018544/536.

(110021771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

#### **Pali-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Howald, 222, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.528.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 24/03/2011.

Référence de publication: 2011042071/10.

(110047163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

#### **Park Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 127.540.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 janvier 2011*

L'associé unique de la Société accepte les démissions suivantes avec effet au 10 Décembre 2010:

- Monsieur Michael FLANNERY de ses fonctions de gérant de la Société;
- Monsieur Georges GUDENBURG de ses fonctions de gérant de la Société;
- Monsieur Pierre METZLER de ses fonctions de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2011.

Référence de publication: 2011042074/14.

(110047602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

#### **Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2011042076/12.

(110047034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2011042077/12.

(110047035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Pro Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 94.194.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 24/03/2011.

Référence de publication: 2011042080/10.

(110047162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

---

EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 22 février 2011, l'Assemblée prend acte de la démission, en date du 18 février 2011 de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Pour Proxima Investments SICAV*

Référence de publication: 2011042081/12.

(110047175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 58.648,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QLogic Luxembourg S.à r.l.*  
SGGS.A.

Référence de publication: 2011042084/12.

(110047074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Relative European Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mars 2011*

En date du 11 mars 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur Clive Mace Gilchrist, de Monsieur Scott Edel, de Monsieur Jürgen Meisch, et de Monsieur Yves Wagner, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Relative European Value S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011042088/16.

(110047062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Relative European Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Relative European Value SA*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011042089/11.

(110047592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Redmell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.517.

—  
Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011042091/13.

(110047710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 924.925,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

—  
*Extrait des résolutions écrites des associés de la Société datées du 11 mars 2011*

Les associés de la Société ont pris acte et ont accepté la démission de Caroline Apostol de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mars 2011.

Les associés de la Société ont décidé de nommer à compter du 11 mars 2011 et pour une durée indéterminée Marie Amet-Hermès, deumeurant au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REF IV Luxembourg S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011042092/17.

(110047033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

—  
EXTRAIT

En date du 23 Mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna Dirkje Van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Christine Valette, avec adresse professionnelle au «15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg», est élue nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011042100/14.

(110047032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042101/9.

(110047225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.228.

—  
*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu en date du 22 mars 2011 à 13h00*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B65477 en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2009.

À Luxembourg, le 22 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2011042102/15.

(110047015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.228.

—  
*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu en date du 22 mars 2011 à 10h00*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B65477 en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008.

À Luxembourg, le 22 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011042103/15.

(110047016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THERMO LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Thomas Dewe

Référence de publication: 2011042145/11.

(110047709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.681.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the third day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil-law notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Stichting Holding Principal Residential Investment Mortgages 1, a Dutch foundation (Stichting) having its registered office located at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076EE Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under file number 51453797;

Here represented by Hervé Précigoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 3 February 2011 given under private seal by the aforementioned shareholders (the "Shareholder").

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby incorporated:

**Art. 1. Definitions & Interpretation.**

1.1. DEFINITIONS

In addition to the terms defined in other articles of these articles of association, the following words and terms shall have the following meaning if and when written with capital letters:

"Articles"	means the articles of association of the Company, as amended from time to time;
"Annual Accounts"	means the annual accounts to be established in accordance with article 10.2 of these Articles;
"Auditor"	means an independent auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board and who shall fulfil the duties prescribed by the Company Act and the Securitization Act;
"Audit Board"	means, in the event of the appointment of several Auditors, the board of Auditors acting as a collegium;
"Board"	means as applicable either (i) the board of directors of the Company, composed of at least 3 (three) members, appointed in accordance with article 7.1 of these Articles or (ii) the sole director of the Company;
"Business Day"	means a day, except a Saturday or Sunday, on which banks are generally open for business in London, England, Amsterdam, the Netherlands, and the Grand Duchy of Luxembourg;
"Company"	means the société anonyme governed by Luxembourg law Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.;



"Company Act"	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
"Securitization Act"	means the law of 22 March 2004 on securitization, as amended from time to time;
"Share"	means a share in the share capital of the Company;
"Terms and Conditions"	means the general terms and conditions applicable to Securities set out in the prospectus or issuing documentation relative to such Securities;
"Securities"	means without limitation any shares, notes, hybrid instruments, options, warrants and other freely transferable securities governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or any other law.
"Underlying Assets"	means any claims, any other type of assets including, without limitation, securities, loans, receivables, real estate as well as any other assets of whatever nature or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties.

## 1.2. INTERPRETATION

Where a French term has been inserted, only such French term shall be relevant for the purpose of the interpretation of the exact meaning under these Articles.

Words importing the singular shall include the plural and vice-versa.

**Art. 2. Corporate form & Denomination.** There is hereby established among the appearing shareholders and all those who may become shareholders a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A." which has the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the Securitization Act, governed by the Luxembourg law and in particular by the Company Act and the Securitization Act, as well as by these Articles.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The corporate object of the Company is to carry out one or several securitization operations within the meaning of the Securitization Act and any activity ancillary or related thereto and/or provided for or permitted under the Securitization Act.

3.2. The Company may in particular, without limitation, enter into any and all transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly through another undertaking of any kind, the existing or future risks linked to Underlying Assets.

3.3. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights for additional shares, whose value, return or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets.

3.4. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation under any of the securities issued by the Company or under any agreement to be entered into in the context of a securitization.

3.5. To the fullest extent permitted by the Securitization Act, the Company may, directly or indirectly: (i) acquire, hold and dispose of, in any form, by any means, whether directly or indirectly, participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real property); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, hold as well as transfer by sale, exchange or in any other manner stocks, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more financial instruments or related thereto; (iv) provide any financial assistance to the undertakings forming part of its group by providing, without limitation, loans in any form; and (v) own, administer, develop and manage a portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) of this paragraph).

3.6. In accordance with and to the extent permitted by the Securitization Act, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitization Act.

3.7. The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with, or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of, its purpose to the extent such action remains within the scope of the Securitization Act.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

### Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city. The registered office of the Company may be transferred within Luxembourg-city by a decision of the Board. It may be transferred to any other place in the

Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution adopted by its shareholders' meeting in the manner provided for the amendment of its Articles. Branches or other offices may be established in Luxembourg-city by resolution of the Board.

5.2. If the Board considers that political, economic or social events have occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

## **Art. 6. Share capital - Shares.**

### 6.1. SHARE CAPITAL

The Company's share capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) Shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all Shares are held by only one shareholder, the Company shall be a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 23 of the Company Act.

6.2. The Board may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all times funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Board. Such expenses and fees include, in particular, ongoing management and audit expenses (including overheads), remuneration of the Board's members, Auditors or member of the Audit Board, out-of-pocket expenses of the Board's members, Auditors or member of the Audit Board, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to holders of Shares if the Board determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

### 6.3. MODIFICATION OF SHARE CAPITAL

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8.3 of these Articles and article 67-1 of the Company Act.

### 6.4. PROFIT PARTICIPATION

Each Share entitles its holder (i) in the event of profit distribution, to a fraction of the profits in direct proportion to the number of Shares outstanding, and (ii) in the event of a liquidation, to a fraction of the net assets in direct proportion to the number of Shares outstanding.

### 6.5. INDIVISIBILITY OF SHARES

With regard to the Company, Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.6. TRANSFER OF SHARES

The Shares are freely transferable.

### 6.7. REGISTRATION OF SHARES

The Shares shall be in registered form only and cannot be converted into bearer shares. The Shares shall be recorded in the shareholders' register in accordance with article 39 of the Company Act. The shareholders' register shall contain, amongst others, the precise designation of each shareholder, its address, the number of Shares held by it, the payments made on the Shares, the transfers of any Shares and the dates thereof.

Each shareholder shall promptly notify to the Company by registered letter of any change of address and such modification will become effective 5 (five) Business Days after receipt of the registered letter by the Company. The Company and the shareholders shall be entitled to rely on the last address thus communicated.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1. APPOINTMENT AND REMOVAL

The Company is managed by the Board. In case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company only has 1 (one) shareholder left, the composition of the Board may be limited to 1 (one) member only who will exercise alone the powers devolved to the Board until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company. Members of the Board need not to be shareholder(s).

The members of the Board are elected for a period not exceeding 6 (six) years by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will also determine their number, and the term of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several members of the Board have been appointed, they will constitute a board of directors and act as a collegium.

### 7.2. POWERS

All powers not expressly reserved by the Company Act or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

### 7.3. REPRESENTATION AND SIGNATORY POWER

In dealing with third parties as well as in justice, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any 2 (two) directors, or such other person (or persons) to whom such power will have been delegated by the Board.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to ad hoc agents, and may create committees. It will determine such agent and/or committee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4. CHAIRMAN, VICE-CHAIRMAN, SECRETARY

The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a member of the Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by (i) the chairman and the secretary, if any, (ii) any 2 (two) members of the Board or (iii) a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman and the secretary, if any, or (ii) any 2 (two) members of the Board.

### 7.5. PROCEDURES

All meetings of the Board shall be held in Luxembourg.

The Chairman or any two directors can convene a meeting of the Board. A convening notice shall be sent by courier fax, or email at least 5 (five) Business Days in advance of any meeting. The convening notice shall contain the agenda for such meeting as well as any necessary supporting documentation. The Board can decide to wave convening notice at unanimity.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members is present or represented at the meeting of the Board.

Any members of the Board may act at any meeting of the Board by appointing another member of the Board as his proxy. Such appointment must be made in writing or orally, to be confirmed in writing at a later stage.

In case of plurality of members of the Board, resolutions shall be taken by a simple majority of members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board shall have the same effect as resolutions passed at the Board. Such approval may be in one single or in several separate documents (counterparts) and may be evidenced by letter, telefax or email, and through electronic copies. A meeting of the Board held by way of written resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all members of the Board may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by other similar means of communication allowing all the members of the Board taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a members of the Board located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

### 7.6. LIABILITY OF THE BOARD

The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

## **Art. 8. General shareholders' meeting.**

### 8.1. GENERAL

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision process irrespectively of the number of Shares he/she owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

The quorum and time-limits required by the Company Act shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided therein.

### 8.2. DECISIONS

Resolutions of the shareholders are made in shareholders' meetings.

The general shareholders' meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing 10% (ten percent) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares present and voting.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear and identify one another.

### 8.3. EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETINGS

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote. Any other change to the Articles shall, subject to any provision to the contrary, be resolved upon with a quorum of at least half of the share capital and with a two-thirds majority vote. If such majority is not reached at the first convened shareholders' meeting, shareholders shall be convened to a second shareholders' meeting, by registered letters, and resolutions are validly adopted at the majority of two-thirds of the casted votes, without regard to the portion of the share capital that is represented. However, in no case may the majority oblige a shareholder to increase its participation in the Company.

### 8.4. ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 70 of the Company Act at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd day of the month of June, at 4.00 pm. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Audit.** The accounts of Company shall be audited by one or more Auditors appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company. The Auditors shall fulfil all duties prescribed by the Company Act and the Securitization Act.

In case of plurality of Auditors, they shall compose the Audit Board and act as a collegium.

### **Art. 10. Financial year – Annual accounts.**

#### 10.1. FINANCIAL YEAR

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

#### 10.2. ANNUAL ACCOUNTS

Each year as of 31<sup>st</sup> of December, the Board prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the Auditor or Auditor Board, as applicable, set-up in accordance with article 62 of the Company Act.

### **Art. 11. Distribution of profits.**

#### 11.1. GENERAL PRINCIPLE

##### Net Profits

The gross profit of the Company stated in the Annual Accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit. Profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with the provisions of the Securitization Act and within the meaning of article 46 paragraph 14 of the Luxembourg income tax law dated 4 December 1967, as amended (loi concernant l'impôt sur le revenu), to the holders of Securities regardless of the actual date of payment of dividends, interest, yield or redemption value to such holders of Securities out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account. Profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with the provisions of the Securitization Act, to the holders of Shares regardless of the actual date of payment of dividends out of these profits, in any form, or the accounting of such profits into a reserve account.

##### Legal Reserve

An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's share capital.

##### Dividends

All remaining net profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment within the meaning of article 46 paragraph 14 of the Luxembourg income tax law dated 4 December 1967, as amended (loi concernant l'impôt sur le revenu) to distribute such profits to the Shareholders of the Company regardless of the actual date of payment of such dividends to the Shareholders.

#### 11.2. INTERIM DIVIDENDS

The Board may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 12. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 13. Prohibition to petition for bankruptcy.** In accordance with article 64 of the Securitisation Act, any holder of instruments in, and any creditor and Shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the holder of instruments, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company in respect of which the holder of instruments has invested or in respect of which the creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company..

**Art. 14. Limited recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Company Act and the Securitization Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitional provision*

By way of exception, the first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Subscription and Full payment*

The party appearing hereby declares that it subscribes for the 3,100,000 (three million one hundred thousand) Shares representing the whole of the share capital of the Company, as follows:

Subscriber	Number of Share	Percentage	Subscribed Amount (in EUR)
Stichting Holding Principal Residential Investment Mortgages 1 . . . . .	3,100,000	100%	31,000.00
Total . . . . .	3,100,000	100%	31,000.00

All these Shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) from now on is at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500-).

*General meeting of shareholders*

The prequalified Shareholder, representing the totality of the capital are duly summoned and henceforth constitute a general meeting of Shareholders. Having noted that it is legally constituted, the meeting has unanimously approved the following:

*First resolution:*

The number of Directors is set at 3 (three).

*Second resolution:*

The following are appointed directors:

- Mr. Hille-Paul Schut, a Dutch national with passport number NMPKJ4CR8 born on 29 September 1977 in s-Gravenhage, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Joost Tulkens, a Dutch national with passport number NXD3KFCK3 born on 26 April 1973 in Someren, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
- Mrs. Neela Gungapersad, a Mauritius national with passport number 1228327 born on 17 January 1972 in Mauritius, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements for the financial year closed on December 31<sup>st</sup> 2015.

*Third resolution:*

The registered office of the Company shall be established at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Stichting Holding Principal Residential Investment Mortgages 1, une fondation (Stichting) de droit Néerlandais dont le siège social sis Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076EE Amsterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro de dossier 51453797;

Ici représentée par Mr. Hervé Précigoux, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 février 2011 donnée sous seing privé par l'actionnaire susmentionné (l'«Actionnaire»)

La dite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il établit comme suit:

#### Art. 1<sup>er</sup>. Définitions et Interprétation.

##### 1.1. DEFINITIONS

Outre les autres termes définis dans les autres articles de ces statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes si et lorsqu'ils seront écrits en lettres majuscules:

«Statuts»	désignent les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre;
«Comptes Annuels»	désignent les comptes annuels devant être rédigés en conformité avec l'article 10.2 de ces Statuts;
«Réviseur d'Entreprise»	désigne un réviseur d'entreprise indépendant devant être nommé par le Conseil et qui remplira les devoirs prescrits par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation;
«Conseil des Réviseurs d'Entreprise»	désigne, en cas de nomination de plusieurs Réviseurs d'Entreprises, le conseil des Réviseurs d'Entreprise agissant de manière collégiale;
«Conseil»	désigne, selon le contexte, soit (i) le conseil d'administration de la Société, composé d'au moins 3 (trois) membres, nommés en conformité avec l'article 7.1 de ces Statuts ou (ii) l'administrateur unique de la Société;
«Jour Ouvrable»	désigne tout jour, sauf un samedi ou un dimanche, pendant lequel les institutions bancaires sont en général ouvertes à Londres, Angleterre, à Amsterdam, Pays Bas, et au Grand-Duché de Luxembourg;
«Société»	désigne la société anonyme régie par la loi Luxembourgeoise Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.;
«Loi sur les Sociétés»	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant;
«Loi sur la Titrisation»	désigne la loi de 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'amendée le cas échéant;
«Action»	désigne une action dans le capital social de la Société;
«Conditions Générales»	désigne les conditions générales applicables aux Titres, établies dans le prospectus ou la documentation d'émission liées aux Titres;
«Titres»	désigne, sans limitations, toute action, toute obligation, instrument hybride, option, garantie ou autres titres librement transférables régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou toute autre loi.
«Actifs Sous-Jacents»	désigne toute demande, tout autre type d'actifs y compris, sans limitation, les titres, emprunts, créances, biens immobiliers, aussi que tout autre actif de toute nature ou tout type d'obligations assumées par des tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités des tiers.

##### 1.2. INTERPRETATION

Si un terme français a été inséré, seul ce terme français sera pertinent afin de pouvoir procéder à une interprétation exacte de la signification de ces Statuts.

Les termes au singulier auront le même sens au pluriel et vice-versa.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** Il est établi entre les actionnaires comparaisant et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme dénommée «Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.» qui a le statut de société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation, gouvernée par les lois du Luxembourg, notamment par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation, ainsi que par ces Statuts.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet social de la Société est de mener à bien une ou plusieurs activités de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et toute activité accessoire ou liée et/ou prévue ou autorisée par la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut notamment, sans limitation, conclure toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement par un autre engagement de toute nature, des risques actuels ou futurs liés aux Actifs Sous-Jacents.

3.3. La Société peut émettre, directement ou indirectement par le biais de sociétés intermédiaires, tout type de titre de toute forme ou nature, y compris, sans s'y limiter, des actions, obligations et instruments de dette ainsi que des options ou des garanties donnant droit à des actions supplémentaires, dont la valeur, le rapport ou le taux de rendement dépendent des risques liés aux Actifs Sous-Jacents.

3.4. La Société peut aussi emprunter ou mobiliser des fonds sous la forme d'emprunts ou autre, auprès de toute entité, pour financer ou partiellement financer l'acquisition ou la prise en charge des Actifs Sous-Jacents et/ou pour satisfaire tout paiement ou autre obligation découlant de tout titre émis par la Société ou de tout contrat devant être conclu dans le contexte d'une titrisation.

3.5. Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut, directement ou indirectement: (i) acquérir, détenir et disposer, sous toute forme, par tout moyen, directement ou indirectement, des participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou autres entités actives dans tout secteur (y compris dans le domaine immobilier); (ii) acquérir ou assumer des risques en octroyant des emprunts à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères; (iii) acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, détenir et transférer par vente, échange ou de toute autre manière des actions, obligations, titres d'emprunt, billets à ordre, unités et autres titres ou instruments financiers de tout type et contrats sur un ou plusieurs instruments financiers ou liés à ceux-ci; (iv) offrir toute assistance financière aux entreprises qui font partie de son groupe en fournissant, sans limitations, des emprunts sous toute forme; et (v) détenir, administrer, développer et gérer un portefeuille (y compris, parmi d'autres, les actifs mentionnés sous (i), (ii) et (iii) de ce paragraphe).

3.6. Dans la mesure autorisée par la Loi sur la Titrisation, la Société peut également octroyer des garanties et des sûretés réelles sur ses actifs pour garantir les obligations lui incombant lors de la titrisation de ses actifs ou au bénéfice d'investisseurs (dont leur fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas donner en gage, grever d'un droit, ou autrement créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs, à moins que cela ne soit permis par la Loi sur la Titrisation.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou de toute autre nature qui sont directement ou indirectement liées ou sont nécessaires ou utiles pour faciliter l'accomplissement de son objet, dans la mesure où elles restent dans le domaine autorisé par la Loi sur la Titrisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.**

5.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société peut être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du Conseil. Celui-ci peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution adoptée par son assemblée générale des actionnaires prise de la manière prévue pour l'amendement à ses Statuts. La Société peut établir, par décision du Conseil, des succursales ou des bureaux à Luxembourg-Ville.

5.2. Dans le cas où le Conseil estimerait que des événements d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec le siège social et l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social – Actions.**

**6.1. CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

À présent et aussi longtemps que toutes les Actions seront détenues par un seul actionnaire, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 23 de la Loi sur les Sociétés.

6.2. Le Conseil peut décider d'allouer des fonds à un compte ou à un compte de réserves établi par la Société pour détenir à tout moment des fonds suffisants pour couvrir les dépenses et frais liés aux activités de la Société, tels que déterminé par le Conseil. De tels dépenses et frais incluent notamment les dépenses courantes d'administration et de surveillance (y compris les frais généraux), les émoluments des membres du Conseil, Réviseurs d'Entreprise ou membres du Conseil des Réviseurs d'Entreprise, frais complémentaires des administrateurs, Réviseurs d'Entreprise ou membre du Conseil des Réviseurs d'Entreprises, les frais d'assurance et les frais des services. Les fonds du compte de réserves seront distribués aux propriétaires d'Actions si le Conseil détermine que la survenance à court terme de coûts d'exploitation supplémentaires ou de besoins en fonds de roulement supplémentaires sont improbables.

#### 6.3. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec l'article 8.3 de ces Statuts et avec l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés.

#### 6.4. PARTICIPATION AUX BENEFICES

Chaque Action donne le droit à son possesseur (i) en cas de distribution des bénéfices, à une fraction des profits directement proportionnelle au nombre d'Actions existantes et (ii) en cas de liquidation, à une fraction des actifs nets en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes.

#### 6.5. INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Action. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne comme leur représentant à l'égard de la Société.

#### 6.6. TRANSFERT DES ACTIONS

Les Actions sont librement transférables.

#### 6.7. ENREGISTREMENT DES ACTIONS

Toutes les Actions sont sous la forme nominative uniquement et ne peuvent pas être converties en actions au porteur. Les Actions devront être enregistrées dans le registre des actionnaires en conformité avec l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. Le registre des actionnaires devra contenir, parmi d'autres, la désignation précise de chaque actionnaire, son adresse, le nombre d'Actions détenues par lui, les versements effectués sur les actions, les transferts d'Actions, ainsi que les dates de ceux-ci.

Chaque actionnaire notifiera promptement à la Société par lettre recommandée tout changement d'adresse et ladite modification entrera en vigueur dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables après la réception de la lettre recommandée par la Société. La Société pourra se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

### **Art. 7. Administration.**

#### 7.1. NOMINATION ET DESTITUTION

La Société est administrée par le Conseil. Si la Société est créée avec un seul actionnaire ou que l'assemblée générale reconnaît que la Société n'a plus qu'1 (un) seul actionnaire, la composition du Conseil sera limitée à 1 (un) seul membre qui exercera seul les pouvoirs incombant au Conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires reconnaissant qu'il y a plus d'1 (un) actionnaire dans la Société. Les membres du Conseil ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

Les membres du Conseil sont élus pour une durée ne pouvant excéder 6 (six) ans par l'actionnaire unique ou par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera aussi leur nombre et la durée de leur mandat. Ils exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être destitués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de nomination de plusieurs membres du Conseil, ils constitueront un conseil d'administration et ils agiront de manière collégiale.

#### 7.2. POUVOIRS

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

#### 7.3. REPRESENTATION ET POUVOIR DE SIGNATURE

Dans les relations avec les tiers mais aussi en justice, le Conseil aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et de conclure et approuver tous les actes et les opérations conformes aux objectifs de la Société et pourvu que les conditions de cet article 7.3 soient respectées.

La Société sera engagée par la signature unique de son administrateur unique, et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de n'importe quels 2 (deux) administrateurs, ou toute autre personne (ou personnes) à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil.

Le Conseil peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à des représentants ad-hoc et il peut créer des commissions. Il établira les responsabilités et la rémunération d'un tel agent ou commission (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de cette représentation.

#### 7.4. PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, SECRETAIRE



Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut choisir aussi un secrétaire qui ne doit pas être membre du Conseil et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires.

Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans les procès-verbaux, qui seront signés par (i) le président et le secrétaire, le cas échéant, (ii) n'importe quels 2 (deux) membres du Conseil ou (iii) un notaire et enregistrés dans le livre de la Société.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, doivent être signés par (i) le président et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) n'importe quels 2 (deux) membres du Conseil.

#### 7.5. PROCEDURES

Toutes les réunions du Conseil seront tenues à Luxembourg.

Le président ou deux des administrateurs peut convoquer une réunion du Conseil. Une convocation sera envoyée par courrier, fax, ou e-mail au minimum 5 (cinq) Jours Ouvrables avant toute réunion. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion ainsi que toute la documentation nécessaire s'y rapportant. Le Conseil peut décider de renoncer à la convocation à l'unanimité.

Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Tout membre du Conseil peut agir à toute réunion du Conseil en nommant un autre membre du Conseil comme son mandataire. Une telle nomination devrait être faite sous forme écrite ou orale et être confirmée sous forme écrite ultérieurement.

En cas de pluralité des membres du Conseil, les résolutions seront prises par la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil auront le même effet que les résolutions passées par le Conseil. Une telle approbation peut être donnée en un seul document ou plusieurs documents séparés (équivalents) et elle peut être attestée par lettre, télécopie ou courriel électronique et par des copies électroniques. Une réunion du Conseil tenue par résolution écrite sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Tout membre et tous les membres du Conseil peuvent participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence et par d'autres moyens de communication similaires qui permettent à tous les membres du Conseil qui participent à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un membre du Conseil situé à Luxembourg sera considérée comme une participation en personne et toute réunion tenue sous cette forme sera considérée comme tenue à Luxembourg.

#### 7.6. RESPONSABILITE DU CONSEIL

Les membres du Conseil n'assument, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec tout engagement valablement fait par lui/eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

#### 8.1. GENERAL

L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité des actionnaires, chaque actionnaire peut participer au processus de décision collectif, nonobstant le nombre d'Actions qu'il/elle détient. Chaque actionnaire disposera d'un nombre de votes égal au nombre d'Actions qu'il/elle détient. Les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

#### 8.2. DECISIONS

Les décisions des actionnaires sont prises dans les assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins 10% (dix pourcent) du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Chaque Action donne droit à un vote.

Sauf dispositions contraires des Statuts et sans préjudice des dispositions légales, les décisions seront adoptées à la majorité simple des Actions, présentes et votantes.

Les assemblées générales des actionnaires peuvent aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

#### 8.3. REUNIONS EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote à l'unanimité. Toute autre modification des Statuts sera, en l'absence de toute autre disposition contraire, prise avec un quorum de au moins la moitié du capital social et par un vote à la majorité des deux tiers. Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale des actionnaires convoquée, les actionnaires seront convoqués à une seconde assemblée générale des actionnaires, par lettres recommandées et les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, nonobstant la partie du capital social représentée. Cependant aucune majorité ne peut obliger un actionnaire à augmenter son engagement dans le capital social de la Société.

#### 8.4. REUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale des actionnaires sera organisée, en conformité avec l'article 70 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg, spécifié dans la convocation à l'assemblée, le 2<sup>ème</sup> jour du mois de juin, à 16:00 h. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue le jour ouvrable suivant. L'Assemblée générale annuelle peut être organisée à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil, des circonstances exceptionnelles le demandent.

**Art. 9. Surveillance.** Les états financiers de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises nommés par le Conseil et rémunérés par la Société. Les Réviseurs doivent satisfaire aux fonctions prescrites par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

En cas de pluralité de Réviseurs d'Entreprise, ils composeront un Conseil des Réviseurs d'Entreprise et agir de manière collégiale.

#### **Art. 10. Année financière - États financiers annuels.**

##### 10.1. ANNEE FINANCIERE

L'année financière de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

##### 10.2. COMPTES ANNUELS

Chaque année, à compter du 31 décembre, le Conseil prépare un inventaire, comprenant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de résultats dans lesquels les amortissements nécessaires doivent apparaître.

Chaque actionnaire, soit personnellement, soit par un représentant nommé, peut inspecter, au siège social de la Société, l'inventaire mentionné ci-dessus, le bilan, et le compte de résultats et, le cas échéant, le rapport du Réviseur d'Entreprises ou du Conseil des Réviseurs d'Entreprise, selon le cas, rédigé en conformité avec l'article 62 de la Loi sur les Sociétés.

#### **Art. 11. Répartition des profits.**

##### 11.1. PRINCIPE GENERAL

Profits nets

Le profit brut de la Société inscrit dans les Comptes Annuels, après la déduction des dépenses générales, de l'amortissement et des dépenses représente le profit net. Les profits accumulés par la Société auront comme résultat un engagement immédiat et irrévocable, enregistré comme élément déductible en conformité avec les dispositions de la Loi sur la Titrisation et au sens de l'article 46 paragraphe 14 de la loi de l'impôt sur revenu de Luxembourg du 4 décembre 1967, telle qu'elle a été modifiée, aux possesseurs de Titres peu importe la date effective du paiement des dividendes, intérêts, rendement ou valeur de rachat à ces détenteurs de Titres, des profits ou de la comptabilisation de ces profits dans un compte de réserve. Les profits accumulés par la Société résulteront dans un engagement immédiat et irrévocable, enregistré comme élément déductible en conformité avec les dispositions de la Loi sur la Titrisation, aux possesseurs d'Actions peu importe la date effective de paiement des dividendes correspondantes à ces profits, sous toute forme, ou la comptabilité du profit dans un compte de réserve.

Réserve légale

Tout montant égal à 5% (cinq pourcents) du profit net de la Société sera alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce et autant que cette réserve atteint 10% (dix pourcents) du capital social de la Société.

Dividendes

Tous les profits nets accumulés par la Société devront résulter dans un engagement immédiat et irrévocable au sens de l'article 46 paragraphe 14 de la loi concernant l'impôt sur le revenu de Luxembourg datée du 4 décembre 1967, telle qu'elle a été modifiée de distribuer ces profits aux actionnaires de la Société nonobstant la date réelle de paiement de ces dividendes aux actionnaires.

##### 11.2. DIVIDENDES INTERIMAIRES

- Le Conseil peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

**Art. 12. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissolue en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

A l'exception du cas de la dissolution par ordre judiciaire, la dissolution de la Société ne peut intervenir qu'à la suite d'une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires en conformité avec les conditions établies pour les amendements aux Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs

liquidateurs, actionnaires ou non, nommées par le/les actionnaire(s) qui devront déterminer leur pouvoirs et leur émolument.

**Art. 13. Interdiction de demander la faillite.** En conformité avec l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout possesseur d'instruments dans et tout créancier et actionnaire de la Société et toute personne qui est entrée dans une relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») accepte, sauf un accord contraire sous forme écrite entre la Société et le possesseur des instruments, le créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) demander la faillite de la Société ou l'ouverture d'autres procédures collectives ou de réorganisation contre la Société ou de (2) saisir tout actif de la Société dans lequel le possesseur des instruments a investi ou sur lequel le créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels contre la Société.

**Art. 14. Recours limité.** Les revendications à l'encontre de la Société par des détenteurs de titres de créance émis par la Société et tout autre créancier de la société ont un recours qui est limité aux actifs de la Société.

**Art. 15. Renvoi à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents statuts, le ou les actionnaires se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

#### *Disposition transitoire*

Par voie d'exception, le premier exercice financier commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante déclare souscrire aux 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions représentant la totalité du capital social, comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Pourcentage	Montant Souscrit (en EUR)
Stichting Holding Principal Residential Investment Mortgages 1 . . . . .	3,100,000	100%	31,000.00
Total . . . . .	3,100,000	100%	31,000.00

Toutes ces Actions sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de 31.000,-Euros (trente et un mille Euros) est désormais à la disposition de la Société, dont preuve a été fournie au notaire par certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, coûts, taxes et charges de toute type qui seront supportés par la Société comme résultat de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

#### *Assemblée générale des actionnaires*

L'Actionnaire préqualifié, représentant la totalité du capital social, se considère dûment convoqué et constitue de la sorte l'assemblée générale des Actionnaires. Ayant constaté qu'elle était dûment constituée, l'assemblée a approuvé de manière unanime ce qui suit:

#### *Premier résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

#### *Seconde résolution*

Sont nommés administrateurs:

- Mr Hille-Paul Schut, un ressortissant Néerlandais avec numéro de passeport NMPKJ4CR8, né le 29 September 1977 à s-Gravenhage, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Joost Tulkens, un ressortissant Néerlandais avec numéro de passeport NXD3KFCK3, né le 26 April 1973 à Someren, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Neela Gungapersad, une ressortissante de l'île Maurice avec numéro de passeport 1228327 né le 17 janvier 1972 à l'île Maurice, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Leur mandat expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2015.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est établi à 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la partie présente mentionnée ci-dessus, le présent document est formulé en anglais suivi par une version en français. A la demande de la même personne présente, et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaut.

DONT ACTE et en foi de quoi, le présent document a été rédigé au Luxembourg, le jour mentionné en début de ce document.

Le document a été lu par la personne présente, qui l'a signé avec le notaire. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Précigoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2011. LAC/2011/6236. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019734/662.

(110023767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

---

**Trigrance Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

---

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042148/9.

(110047256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011042064/11.

(110047084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**TST George V Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 668.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.310.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011042149/18.

(110047101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**TST George V Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.925,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.305.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1 Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011042150/18.

(110047102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Universal Technics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 19.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011042152/11.

(110047053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Universal Technics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 19.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011042153/11.

(110047054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Nummus Aureus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.657.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

COMETEC S.A. a société anonyme with registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.108,

here represented by Martin MANTELS, private employee, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 28 of December 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "NUMMUS AUREUS S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the taking of subscriptions, participating interests and financial interests in whatever form in any companies, investment companies, consortiums or group undertakings of Luxembourg or foreign law, as well as the management of the funds put at its disposal, the control, the management and the development of such participating interests.

Furthermore, the Company may guarantee and grant loans or otherwise assist the companies, in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company itself.

The purpose of the Company also comprises the creation, acquisition, sale, development, exercise, use or concession of the use, by any means, of a copyright on computer software, of patents, trademarks or brand names, drawings or models.

The company may also carry out for its own account or on behalf of third parties any movable property or real estate, commercial, industrial and financial transactions useful or necessary in order to favour its development or linked directly or indirectly to its purpose.

Finally, the purpose of the Company includes the acquisition, sale, exchange, renting, management, administration and holding in any form, in a direct or indirect way, of any real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at sixty thousand four hundred ninety-six euro (EUR 60,496) consisting of thirty-eight (38) shares without designation of nominal value.

The authorised capital is fixed at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000). During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issuance without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased, with or without the issuance of new shares, by cash or otherwise, with or without issue premium, by the conversion of capital reserves and the subsequent issuance of bonus shares or the increase of the nominal value per share, or be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required by law for amendment of these Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the last Tuesday of the month of May at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.



For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on the December 31 of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provision*

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31<sup>st</sup> of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the prenamed party appearing, represented as stated above, hereby declares to subscribe thirty eight (38) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of sixty thousand four hundred ninety six euro (EUR 60.496) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors and that of the statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed as directors:

- Mr Joseph WINANDY, director, born on 16 February 1946, in Ettelbruck, residing in L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- Mr Koen LOZIE, director, born on 24 June 1965, in Deinze, Belgium, residing in 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert;

- COSAFIN SA, a société anonyme, having its registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 70.588, having for permanent representative Monsieur Jacques BORDET, director, born on 7 March 1941, in Lyon, France, residing in 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the account as at 31 December 2011.

3. FIDUCIAIRE HRT, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.213, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the account as at 31 December 2011.

4. The address of the registered office of the Company is at 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
comparaît:

COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108, ici représentée par Martin MANTELS, employé privé, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 28 décembre 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «NUMMUS AUREUS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à soixante mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 60.496) représenté par trente-huit (38) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés avec ou sans émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire ou autrement, avec ou sans prime d'émission, par la conversion des réserves ordinaires et par l'émission subséquente d'action gratuite ou par l'augmentation de la valeur nominale par action, ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les mêmes conditions que celles qui sont requises en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 5\bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que men-

tionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour

cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente-huit (38) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de soixante mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 60.496) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbruck demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique, demeurant à 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert;

- COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques BORDET, administrateur de sociétés, né le 7 mars 1941 à Lyon, France, demeurant à 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

3. FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social, à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

4. Le siège social de la Société est fixé au 50, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59905. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011020001/527.

(110023248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

---

**Ecolab Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 132.319.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040911/9.

(110045952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 165.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Element Power Cattiva Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011040913/12.

(110045646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011040914/12.

(110046165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011040915/12.

(110046181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Elisana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.914.

Par le présent avis, la Société informe les tiers concernant son Gérant Sandi Cesko,

- L'adresse professionnelle de Monsieur Sandi Cesko est la suivante; Medijske toplice 033, 1411 Izlake, Slovénie.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011040916/12.

(110046377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Europelite B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 107.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040920/9.

(110046348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Europelite B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.492,00.**

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 107.679.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2011:*

Monsieur Thomas MULLER, demeurant au 226, rue de la Gare, F-57390 Audun-le-Tiche, a été nommé pour une durée indéterminée comme nouveau gérant de la société, en remplacement de Madame Caroline GERARD, gérant démissionnaire ce jour.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040921/14.

(110046376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Eliot Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.672.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040924/10.

(110046091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Entracte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040925/9.

(110045718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---



**Entracte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 87.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040926/9.

(110045740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Envilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 92.074.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2011040927/10.

(110046360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Shield Topco S.à r.l.).**

**Capital social: USD 17.279.916,63.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of the month of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");

3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 ("Apax US VII, L.P.");

4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;

5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom;

6) Mr Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;

7) Mr Peter Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;

8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 ("Sophos Nominees Limited");

9) Stephen Munford, with address at 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, United Kingdom;

10) Jane Norman, a British Citizen, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom; and

11) ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands ("ITPU"),

all hereby represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in January 2011.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Pentagon Holdings S.à r.l. (fka Shield Topco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10

May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 dated 28 June 2010, page 63746 (the "Company") and whose articles (the "Articles") have lastly been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, pre-named, dated 20 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2696, dated 8 December 2010, page 129391.

III. Further to such declarations, the appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand three hundred thirty-four United States Dollars and nine two five Cent (USD 41,334.925) so as to raise it from its current amount of seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-five million nine hundred fourteen thousand two hundred twenty (25,914,220) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of seventeen million two hundred seventy-nine thousand nine hundred sixteen United States Dollars and six two five Cent (USD 17,279,916.625) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-seven million five hundred sixty-seven thousand six hundred seventeen (27,567,617) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each;

2. To issue, without share premium, one million six hundred fifty-three thousand three hundred ninety-seven (1,653,397) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the "Articles");

3. To accept the subscription of such newly issued one million six hundred fifty-three thousand three hundred ninety-seven (1,653,397) A Shares (the "Sophos Nominees Limited Shares"), without share premium, by Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 ("Sophos Nominees Limited"), by a contribution in cash of a total amount of forty-one thousand three hundred thirty-four United States Dollars and nine two five Cent (USD 41,334.925), and to allocate such newly issued Sophos Nominees Limited Shares to Sophos Nominees Limited;

4. To amend article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

**3. Share capital.** "The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to seventeen million two hundred seventy-nine thousand nine hundred sixteen United States Dollars and six two five Cent (USD 17,279,916.625) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 27,567,617 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025."; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand three hundred thirty-four United States Dollars and nine two five Cent (USD 41,334.925) so as to raise it from its current amount of seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-five million nine hundred fourteen thousand two hundred twenty (25,914,220) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of seventeen million two hundred seventy-nine thousand nine hundred sixteen United States Dollars and six two five Cent (USD 17,279,916.625) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five

thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-seven million five hundred sixty-seven thousand six hundred seventeen (27,567,617) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

#### Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, without share premium, one million six hundred fifty-three thousand three hundred ninety-seven (1,653,397) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

#### Subscription/Payment

There now appears Mr. Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Sophos Nominees Limited, by virtue of the proxy given under private seal above-mentioned.

Sophos Nominees Limited, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Sophos Nominees Limited Shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of forty-one thousand three hundred thirty-four United States Dollars and nine two five Cent (USD 41,334.925).

The person appearing declared that all the above-mentioned newly issued Sophos Nominees Limited Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of forty-one thousand three hundred thirty-four United States Dollars and nine two five Cent (USD 41,334.925), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the Company	Share premium linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	51,890,376 Ordinary Shares	USD 11,675,334.92
	2,652,440 Preference Shares	USD 596,799.69
	6,324,000 Deferred Shares	USD 1,422,900.-
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	134,875,584 Ordinary Shares	USD 30,347,006.84
	6,894,336 Preference Shares	USD 1,551,226.16
	16,437,600 Deferred Shares	USD 3,698,460.-
Apax US VII, L.P. . . . .	10,161,456 Ordinary Shares	USD 2,286,327.78
	519,416 Preference Shares	USD 116,869.10
	1,238,400 Deferred Shares	USD 278,640.-
Dr. Jan Hruska . . . . .	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Dr. Peter Lammer . . . . .	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Richard Jacobs . . . . .	832,848 C Shares	USD 1,644,882.65
Peter Norman . . . . .	10,992 C Shares	USD 21,714.69
Sophos Nominees Limited . . . . .	27,567,617 A Shares	USD 868,858.79
	1,680,608 C Shares	USD 3,319,208.21
Stephen Munford . . . . .	1,000,000 C Shares	USD 1,975,000.-
Jane Norman USD . . . . .	32,984 C Shares	65,143.87
ITPU Holdings Limited . . . . .	12,241,728 Ordinary Shares	USD 2,754,388.80
	42,111,544 Preference Shares	USD 9,475,097.40
Total . . . . .	293,566,608 Ordinary Shares	USD 66,052,488.38
	342,505,008 Preference Shares	USD 77,063,629.03
	24,000,000 Deferred Shares	USD 5,400,000.-
	27,567,617 A Shares	USD 868,858.79
	3,557,432 C Shares	USD 7,025,949.42

#### Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under items 1.-3. above, as follows:

**3. Share capital.** "The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to seventeen million two hundred seventy-nine thousand nine hundred sixteen United States Dollars and six two five Cent (USD 17,279,916.625) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;

- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 27,567,617 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025."

There being no further business, the meeting is closed

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Declaration*

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");

3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 ("Apax US VII, L.P.");

4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;

5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni;

6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;

7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume Uni;

8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 ("Sophos Nominees Limited");

9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, Royaume-Uni;

10) Madame Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni; et

11) ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans ("ITPU"),

ici tous représentées par M. Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en janvier 2011.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de Pentagon Holdings S.à r.l. (anciennement Shield Topco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, page 63746 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2696 daté du 8 décembre 2010, page 129391.

III. Suite à ces déclarations, les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille trois cent trente-quatre dollars américains virgule neuf deux cinq centimes (USD 41.334,925), pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille deux cent vingt (25.914.220) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize dollars américains virgule six deux cinq centimes (USD 17.279.916,625), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, vingt-sept millions cinq cent soixante-sept mille six cent dix-sept (27.567.617) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune;

2. Emettre, sans prime d'émission, un million six cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.653.397) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les "Statuts");

3. Accepter la souscription de ces un million six cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.653.397) Parts Sociales A (les «Parts Sociales de Sophos Nominees Limited»), sans prime d'émission, par Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 ("Sophos Nominees Limited"), par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-et un mille trois cent trente-quatre dollars américains virgule neuf deux cinq centimes (USD 41.334,925), et allouer ces Parts Sociales de Sophos Nominees Limited nouvellement émises à Sophos Nominees Limited;

4. Modifier l'article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

**3. Share capital.** «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize dollars américains virgule six deux cinq centimes (USD 17.279.916,625) et se divise en:

- (a) 293.566.608 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (b) 342.505.008 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (c) 27.567.617 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (d) 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (e) 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»; et

5. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille trois cent trente-quatre dollars américains virgule neuf deux cinq centimes (USD 41.334,925), pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille deux cent vingt (25.914.220) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize dollars américains virgule six deux cinq centimes (USD 17.279.916,625), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, vingt-sept millions cinq cent soixante-sept mille six cent dix-sept (27.567.617) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, sans prime d'émission, un million six cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.653.397) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

### Souscription / Paiement

Comparet maintenant M. Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Sophos Nominees Limited précité, en vertu de la procuration donnée sous seing privé mentionnée ci-dessus:

Sophos Nominees Limited, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Sophos Nominees Limited, par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-et-un mille trois cent trente-quatre dollars américains virgule neuf deux cinq centimes (USD 41.334,925).

Le comparant déclare que toutes les Parts Sociales de Sophos Nominees Limited susmentionnées nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de quarante-et-un mille trois cent trente-quatre dollars américains virgule neuf deux cinq centimes (USD 41.334,925) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu comme suit:

Associé	Nombre et classe de parts sociales de la Société	Prime d'émission liée à chaque classe de parts sociales
	51.890.376 Parts Sociales Ordinaires	USD 11.675.334,92
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	2.652.440 Parts Sociales Préférentielles	USD 596.799,69
	6.324.000 Parts Sociales Différées	USD 1.422.900,-
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	134.875.584 Parts Sociales Ordinaires	USD 30.347.006,84
	6.894.336 Parts Sociales Préférentielles	USD 1.551.226,16
	16.437.600 Parts Sociales Différées	USD 3.698.460,-
Apax US VII, L.P. . . . .	10.161.456 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.286.327,78
	519.416 Parts Sociales Préférentielles	USD 116.869,10
	1.238.400 Parts Sociales Différées	USD 278.640,-
Dr. Jan Hruska . . . . .	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Dr. Peter Lammer . . . . .	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Richard Jacobs . . . . .	832.848 Parts Sociales C	USD 1.644.882,65
Peter Norman . . . . .	10.992 Parts Sociales C	USD 21.714,69
Sophos Nominees Limited . . . . .	27.567.617 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	1.680.608 Parts Sociales C	USD 3.319.208,21
Stephen Munford . . . . .	1.000.000 Parts Sociales C	USD 1.975.000,-
Jane Norman . . . . .	32.984 Parts Sociales C	USD 65.143,87
ITPU Holdings Limited . . . . .	12.241.728 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.754.388,80
	42.111.544 Parts Sociales Préférentielles	USD 9.475.097,40
Total . . . . .	293.566.608 Parts Sociales Ordinaires	USD 66.052.488,38
	342.505.008 Parts Sociales Préférentielles	USD 77.063.629,03
	24.000.000 Parts Sociales Différées	USD 5.400.000,-
	27.567.617 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	3.557.432 Parts Sociales C	USD 7.025.949,42

### Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

**3. Share capital.** «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent seize dollars américains virgule six deux cinq centimes (USD 17.279.916,625) et se divise en:

- 293.566.608 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- 342.505.008 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- 27.567.617 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L.Thailly, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2929. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011022508/334.

(110027097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**MBS Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 60.876.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le dix février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Financiere Des Dahlias Holding Limited", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Giro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au "Registrar of Companies" Gibraltar sous le numéro 99.467,

ici représentée par son administratrice Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "MBS FINANZ S.A.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 712 du 19 décembre 1997, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 28 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1417 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.876,

Que le capital de ladite société est à ce jour quarante-six mille deux cents euros (EUR 46.200,00), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-quatre euros (EUR 154,00) chacune.

Que "Financiere Des Dahlias Holding Limited", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "MBS FINANZ S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "Financiere Des Dahlias Holding Limited", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "MBS FINANZ S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation d'un certificat d'actions nominatives.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. De Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2011. Relation: LAC / 2011 / 7751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011025640/44.

(110030721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**DLJ Mojito Luxco 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.421.

Je soussigné, Francesco MOGLIA, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions de gérant de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 04/03/2011.

Francesco Moglia.

Référence de publication: 2011040904/10.

(110046051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.380.

EXTRAIT

En date du 3 mars 2011 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna VAN OORT, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikael GUTIERREZ, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011040981/15.

(110046265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

EXTRAIT

En date du 21 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet à partir du 23 février 2011.
- Christine Valette, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041017/15.

(110045648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---